

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar Si

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière fertilisante (biostimulant)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

Mentions de danger	: H315 H319	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: P102 P101	Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	Prévention: P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention: P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Silicate de potassium	(N° CAS) 1312-76-1 (N° CE) 215-199-1	1 ≤ % ≤ 4	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éloignez des personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nous n'avons pas connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains
Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Gants en néoprène chlorure de polyvinyle
- Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce bien-est aérée.
Filtre combiné EN 141 type ABEK-P3 (gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides, basiques et de particules toxiques).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : bleu
Odeur : très faible
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : 11,5, Concentration: 10 g/l
Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Point d'éclair : Donnée non disponible
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité : 1,03 - 1,05 g/cm³ (20 °C)
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble
Coefficient de partage: n- : Non applicable

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : nitrates

10.6 Produits de décomposition dangereux

De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

Composants:

Silicate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Compte tenu de son pH le produit est considéré comme étant irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Silicate de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les prescriptions réglementaires nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
14.6 Précautions particulières à prendre par	S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.		

10/13

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE

Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révisions : Suite à des modifications, la FDS a été révisée dans sa totalité.

Texte intégral de H- et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
------	---------------------------------------

Abréviations et acronymes :

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BCF - Facteur de Bio Concentration

BOD - Demande d'oxygène biochimique

CAS - Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CLP - Classification, Etiquetage, Emballage

DNEL - Niveau dérivé sans effet

DT50 - Temps de dissipation 50%

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

GHS - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA - Association internationale du transport aérien

IATA-DGR - Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA)

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO - Organisation internationale maritime

CL50 - Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée

DL50 - Dose létale pour 50 pour cent de la population testée

OEL - Niveau d'exposition professionnelle

PBT - Bioaccumulation et persistance selon la réglementation REACH

PEL - Niveau prévu d'effet

PNEC - Concentration prévue sans effets

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TLV - Valeur de seuil limite

TLV CEILING - Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle

TWA STEL - Limite d'exposition à court terme

VOC - Composant volatil organique

vPvB - Très persistant et très volatil selon la réglementation REACH

WGK - Classe allemande de danger pour l'eau

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou

Basfoliar Si

Référence : FDS_754_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 26/01/2018

considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.